

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N° 2024 042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 20 JUIN 2024	L'an deux mille vingt quatre Le vingt-sept juin
DATE D’AFFICHAGE 4 JUILLET 2024	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – Mme HEMON Alexandra – Mme BILIEU Carine – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. TISCHENBACH Thierry – M. GOFF Jullian – Mme COLLIN Monique.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 19	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme MOAL Sylvie – Mme BLAIZE Sophie – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – M. DORIZON Maurice
VOTANTS : 26	<u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme LEROMAIN Nadège
	Monsieur GAUTHIER Dominique a été désigné secrétaire de séance.

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE
POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23 1°

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

VU l'avis de la Commission Finances, Budget, Ressources Humaines et Affaires Générales du 11 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour pouvoir au remplacement ponctuel des agents du service entretien des bâtiments,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DECIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 06/07/2024 au 05/07/2025.

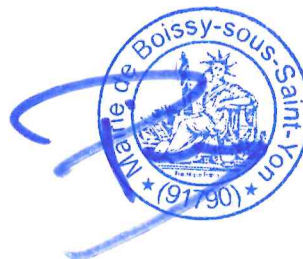
Cet agent assurera des remplacements ponctuels en fonction des absences des agents titulaires.

- PRECISE que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.